

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Un site web accessible est un site qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à ses contenus et ses fonctionnalités sans difficulté.

Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec une synthèse vocale et/ou une plage braille (notamment utilisées par les personnes aveugles et malvoyantes).
- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (agrandissement ou rétrécissement des caractères, modification des couleurs, etc.).
- Naviguer sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté).

Pour cela, le site doit respecter les normes en vigueur lors de sa réalisation et de ses mises à jour.

Déclaration d'accessibilité

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) s'engage à rendre ses sites internet et applications mobiles accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, [le portail officiel Pour les personnes âgées](#) met en œuvre la stratégie et les actions suivantes, conformément à son [schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2027-2027](#) et [son plan d'actions annuel 2026](#) :

- Maintien du taux d'accessibilité numérique légale de 100 % sur les sites grand public à destination des usagers, notamment des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants,
- Sensibilisation et formation continue des contributeurs du site,
- Accompagnement par un prestataire externe expert en accessibilité numérique, pour conseils et audits et contre audits.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au portail Personnes Âgées : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>.

État de conformité

Le site <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/> est totalement conforme avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) version 4.1.2. Les non-conformités sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Atalan le 26 juin 2026, puis, son contre-audit le 15 juillet 2026, sur le site en production révèle que 100% des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 15 juillet 2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS3
- JavaScript
- WAI-ARIA 1.1

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées avec les combinaisons de navigateur et lecteur d'écran suivantes :

- Firefox 147 et NVDA 2025.3
- Firefox 147 et JAWS 2021
- Chrome 144 et Android Talkback 16.2

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Color Contrast Analyser
- HeadingsMap
- Outil de développement Firefox et Chrome
- Web Developer (extension Firefox et Chrome)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- 1 Accueil : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>



- 2 Mentions légales : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/mentions-legales>
- 3 Contact : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/contact>
- 4 Accessibilité : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/accessibilite>
- 5 Plan du site : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/plan-du-site>
- 6 Questions et réponses : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-et-services/questions-reponses>
- 7 Page "Perte d'autonomie : évaluation et droits" : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits>
- 8 Article "Comment les besoins sont-ils évalués ?" : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/comment-les-besoins-sont-ils-evalues>
- 9 Article "Comment les besoins sont-ils évalués ?" (version Facile à lire et à comprendre) : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-et-services/facile-a-lire-et-a-comprendre/comment-vos-besoins-sont-ils-etudies-quand-vous-demandez-l-apa>
- 10 Résultats de recherche : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/recherche?req=apa>
- 11 Accès aux annuaires : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/acces-annuaire>
- 12 Résultats "Tous les annuaires" sur Strasbourg : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/tous-les-annuaire?ci=67482&cp=&latitude=48.571265&longitude=7.767760376&query=strasbourg&rayon=0>
- 13 Fiche EHPAD Abrapa Danube : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite/ehpad/bas-rhin-67/strasbourg-67000/ehpad-abrapa-danube/670006568>
- 14 Podcast : Les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-et-services/podcasts/podcast-les-points-d-information-locaux-dedies-aux-personnes-agees>
- 15 Fiche pratique : les aides financières pour les personnes âgées vivant à domicile : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-et-services/fiches-pratiques/fiche-pratique-les-aides-financieres-pour-les-personnes-agees-vivant-a-domicile>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du portail Personnes âgées pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyer un message à [accessibilite\[@\]cnsa.fr](mailto:accessibilite[@]cnsa.fr).



Contacter la [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie \(CNSA\)](#).

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- [Écrire un message au Défenseur des droits.](#)
- [Contacter le délégué du Défenseur des Droits dans votre région.](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07